



**Région  
de Nyon**

TOURISME

# **Rapport de gestion 2025 sur l'utilisation de la taxe régionale de séjour et taxe sur les résidences secondaires**

Avril 2026



# Table des matières

Rappel des dispositions réglementaires.....	3
Modalité de répartition des recettes.....	3
Composition de la Commission tourisme .....	4
Etat des recettes et répartition.....	5
Rappel des montants perçus de 2017 à 2025.....	5
Recettes de l'année 2025.....	6
Evolution des recettes .....	6
Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT).....	7
Nouveaux soutiens FRAT accordés en 2025 .....	7
Présentation des nouveaux projets ayant fait l'objet d'un soutien FRAT en 2025 .....	8
Nyon Région Tourisme (NRT).....	14
Communes .....	14

# Rappel des dispositions réglementaires

A la suite d'un processus de révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires, un nouveau règlement est entré en vigueur dans la région de Nyon le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce nouveau règlement répond aux principaux objectifs suivants :

- Permettre la clarification des règles d'assujettissement et d'exonération
- Simplifier les règles de perception de la taxe pour les communes et les hébergeur-euses
- Faciliter et simplifier l'ensemble de la procédure de déclaration et de gestion de la taxe
- Permettre le prélèvement de la taxe de séjour sur les logements commercialisés via des plateformes en ligne (Airbnb, etc.)
- Assurer dans la durée le financement d'une carte d'hôte régionale

Les communes adhérant au règlement perçoivent une contribution dite « taxe régionale de séjour » sur les nuitées des hôtes de passage ou en séjour sur leur territoire respectif, ainsi qu'une taxe sur les résidences secondaires auprès des propriétaires de ces dernières.

Les communes reversent à Région de Nyon le produit de ces taxes selon les modalités définies à l'article 4 du règlement, et lui en délèguent la gestion.

En outre, le règlement définit les conditions et les principes d'assujettissement et d'affectation, ainsi que les modalités de perception et de gestion de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires.

Les communes non-membres de Région de Nyon peuvent adopter le règlement et participer au fonctionnement du fonds régional. En 2025, c'est le cas des Communes de Bogis-Bossey, Chéserex, Commugny, Prangins et Essertines-sur-Rolle. Au total, 46 communes participent au mécanisme régional sur la taxe de séjour en 2025.

## Modalité de répartition des recettes

La répartition du produit de la taxe de séjour est la suivante :

10% sont conservés par les communes et affectés aux frais de perception, d'administration et de contrôle, ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques communaux.

90% sont reversés à Région de Nyon par les communes. Ces dernières transmettent un décompte à Région de Nyon au plus tard le 15 mars pour les taxes de l'année précédente. Région de Nyon prélève un montant annuel et forfaitaire de CHF 10'000 (pour l'ensemble des communes) pour les frais de gestion de la taxe puis affecte le solde de la manière suivante :

- 50% sont affectés au Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) pour assurer le financement des projets touristiques d'intérêt régional
- 50 % sont affectés à l'office du tourisme régional pour les tâches d'accueil et d'information touristique

La répartition du produit de la taxe sur les résidences secondaires est la suivante :

- 30% sont conservés par les communes et affectés aux frais de perception, d'administration et de contrôle, ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques communaux
- 15% sont affectés à l'office du tourisme régional pour les tâches d'accueil et d'information touristique
- 55% sont affectés au Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT) pour assurer le financement des projets touristiques d'intérêt régional

Concernant le prélèvement de la taxe de séjour sur les nuitées réalisées dans les logements Airbnb, un accord avec l'UCV et Airbnb est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2025. La taxe est depuis cette date encaissée par Airbnb directement au moment de la réservation par le client ou la cliente. Les recettes de taxes de séjour sont ensuite reversées trimestriellement par Airbnb à l'UCV qui reverse elle-même ces taxes à Région de Nyon (déduction faite des frais de gestion qui représentent 0,4%). Il est prévu dans le règlement que Région de Nyon reverse ensuite aux communes 10% des recettes qu'elle a reçues. Ce reversement est effectué sur une base annuelle.

Le Comité de direction de Région de Nyon est responsable de la gestion de la taxe de séjour régionale et de la taxe sur les résidences secondaires. Il s'appuie dans cet exercice sur la Commission tourisme. Selon l'article 17 du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires, « à la fin de chaque exercice annuel, Région de Nyon adresse aux municipalités un rapport d'activité portant sur la gestion des taxes de séjour et taxes sur les résidences secondaires. »

## Composition de la Commission tourisme

Du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 8 octobre 2025, la Commission tourisme était composée comme suit :

- Président :
  - M. Stéphane Jayet (Comité de direction - Région de Nyon)
- Membres exécutif-ives représentant les communes disposant d'un bureau touristique :
  - Nyon : M. Daniel Rossellat
  - Rolle : Mme Pascale Vollenweider
  - Saint-Cergue : Mme Muriel Archer-Galibourg
- Membres exécutif-ives des sous-régions désigné-es par les communes :
  - Terre Sainte : M. Roberto Dotta
  - Lac Vignoble : Mme Chantal Maurer
  - Jura Lac : Mme Valérie Isumo
  - Asse-et-Boiron : Mme Christel Burri
- Membres issus des sous-régions représentant le Conseil intercommunal :
  - Terre Sainte : M. Pierre Stämpfli
  - Lac Vignoble : M. Jacques Tschudin
  - Jura Lac : M. François Vautier
  - Asse-et-Boiron : M. Mario-Charles Pertusio
- Représentants des milieux professionnels :
  - Nyon Région Tourisme : M. Didier Miéville
  - Milieux hôteliers : M. Michaël Garnier
  - Milieux culturels : M. Pierre-Alain Couvreu

A compter du 8 octobre 2025, à la suite d'une révision du règlement du Fonds régional d'aide au tourisme, la composition de la Commission tourisme a évolué comme suit :

- Président :
  - M. Stéphane Jayet (Comité de direction - Région de Nyon)
- Membres exécutif-ives représentant les communes disposant d'un bureau touristique :
  - Nyon : M. Daniel Rossellat
  - Rolle : Mme Pascale Vollenweider
  - Saint-Cergue : Mme Muriel Archer-Galibourg
- Membres issu-es des sous-régions représentant le Conseil intercommunal :
  - Terre Sainte : M. Roberto Dotta
  - Lac Vignoble : Mme Florence Ursenbacher
  - Jura Lac : M. François Vautier
  - Asse-et-Boiron : M. Mario-Charles Pertusio
- Représentants des milieux professionnels :
  - Nyon Région Tourisme : M. Didier Miéville
  - Milieux hôteliers : M. Michaël Garnier
  - Milieux culturels : M. Pierre-Alain Couvreu

## Etat des recettes et répartition

### Montants perçus de 2018 à 2025

Année	Nombre de communes	Total taxes	Part communale	Alimentation FRAT	Promotion touristique (NRT)
2018	45	CHF 990'779	CHF 148'617	CHF 463'190	CHF 378'973
2019	45	CHF 1'031'479	CHF 154'722	CHF 482'216	CHF 394'541
2020	45	CHF 678'046	CHF 101'707	CHF 316'987	CHF 259'353
2021	45	CHF 825'456	CHF 123'819	CHF 385'901	CHF 315'737
2022	45	CHF 1'005'684	CHF 150'852	CHF 427'416	CHF 427'416
2023	45	CHF 1'101'933	CHF 165'289	CHF 468'322	CHF 468'322
2024*	45	CHF 1'266'647	CHF 189'997	CHF 538'325	CHF 538'325
<b>2025**</b>	<b>46</b>	<b>CHF 1'846'496</b>	<b>CHF 269'734</b>	<b>CHF 869'106</b>	<b>CHF 697'656</b>

\*2024 : les montants ont été adaptés pour tenir compte d'un rectificatif intervenu en 2025.

\*\*2025 : des compléments et correctifs peuvent avoir lieu ultérieurement. La répartition des recettes en 2025 tient compte d'un montant de CHF 10'000 alloué à la Région pour la gestion de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires (selon disposition du nouveau règlement)

## Recettes de l'année 2025

Les informations sur les taxes de séjour et taxes sur les résidences secondaires pour l'année 2025 ont été communiquées à Région de Nyon durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 par les communes.

### Taxe de séjour

Année	Nombre de communes	Total taxes de séjour	Part communale 10%	Alimentation FRAT 45%*	Promotion touristique (NRT) 45%*
2025	46	CHF 1'418'753	CHF 142'028	CHF 633'362*	CHF 633'362*

\*Dédution faite du montant de **CHF 10'000** octroyé à la Région pour les frais de gestion selon règlement.

Ce total intègre **CHF 75'351** de taxes de séjour prélevés sur les **logements Airbnb**.

### Taxe sur les résidences secondaires

Année	Nombre de communes	Taxes sur les résidences secondaires	Part communale 30%	Alimentation FRAT 55%	Promotion touristique (NRT) 15%
2025	46	CHF 427'743	CHF 127'706	CHF 235'743	CHF 64'294

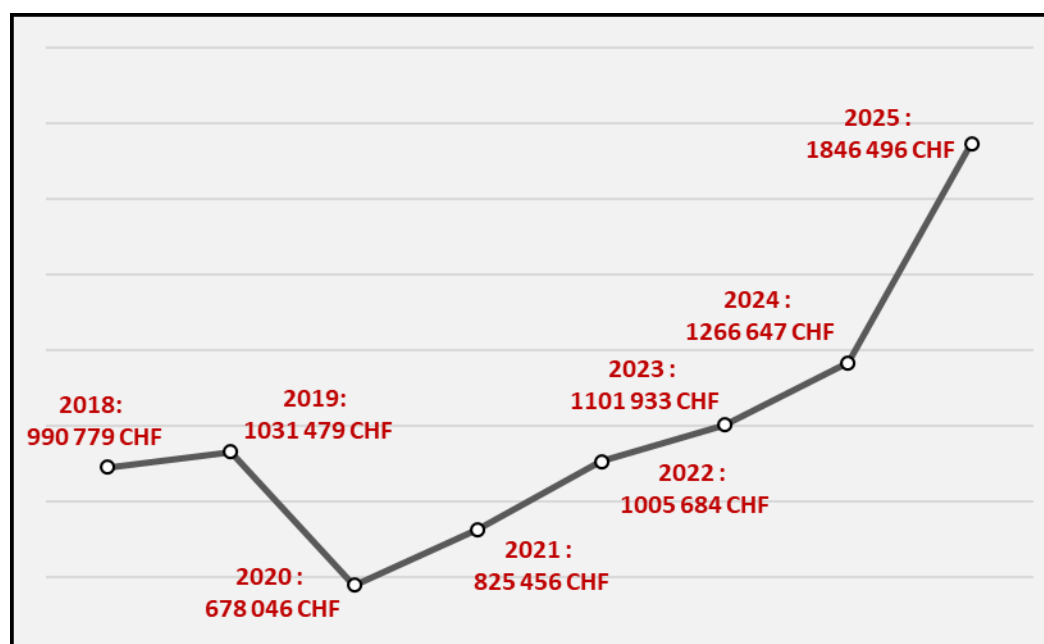
### Total 2025

Année	Nombre de communes	Total taxes	Part communale	Alimentation FRAT	Promotion touristique (NRT)
2025	46	CHF 1'846'496	CHF 269'734	CHF 869'106*	CHF 697'656*

\*Dédution faite du montant de **CHF 10'000** octroyé à la Région pour les frais de gestion selon règlement.

Des compléments et correctifs peuvent être apportés ultérieurement.

## Evolution des recettes



# Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT)

L'année 2025 a permis la révision du règlement du Fonds régional d'équipement touristique (FRET), devenu à cette occasion Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT). Cette évolution permet particulièrement de mieux prendre en compte la diversité des projets et des activités dans le secteur touristique.

Le FRAT sert au financement de projets touristiques d'importance régionale qui s'inscrivent dans la politique régionale de développement. Dans le cadre du FRAT, Région de Nyon a accordé en 2025, après avis de la Commission tourisme, les différents soutiens ci-après.

## Nouveaux soutiens FRAT accordés en 2025

Projet soutenu	Bénéficiaire	Montant
Elaboration d'un Masterplan VTT pour le Jura vaudois – participation de Région de Nyon	Région de Nyon	CHF 10'000
Etude d'élaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle	Région de Nyon	CHF 115'234
Création d'un parcours de disc golf	Commune de St-Cergue	CHF 3725
Aménagement de sanitaires sur le site d'escalade du Rocher de la Baume	Commune de St-George	CHF 1750
Accueil d'une étape du Tour du Pays de Vaud	Commune de St-Cergue	CHF 10'000*
Organisation de la Fête internationale de sauvetage du lac 2025	Société de sauvetage de Nyon	CHF 12'000**
Rénovation de la Passerelle de l'Oujon à Genolier	Commune de Genolier	CHF 4500
Acquisition d'un nouveau système de damage pour les activités nordiques	Commune de St-Cergue	CHF 2800
Installation de bornes d'information le long du sentier des Huguenots	Association des amis du sentier des Huguenots	CHF 1500
Maintenance lourde de la dameuse du centre nordique Saint-Cergue – La Cure – La Givrine	Commune de Saint-Cergue	CHF 3500
Installation d'un parcours lumineux nocturne	Commune de Saint-Cergue	CHF 15'242
Etude pour l'évaluation des retombées économiques et médiatiques de la culture	Région de Nyon	CHF 69'140
Championnats du monde universitaires de Triathlon	Association du Triathlon de Nyon	CHF 20'000
Accessibilité des événements culturels pour les personnes en situation de handicap	Usine à Gaz	CHF 6250
Installation d'un parcours de découverte historique du Bourg de Coppet	Commune de Coppet	CHF 8000
Organisation du Salon Divines 2025 à Rolle	Association Divines	CHF 10'000***
Carte Explore – Frais fixes 2025	Région de Nyon	CHF 40'000
Carte Explore – Frais variables 2025	Région de Nyon	CHF 264'173
<b>Total</b>		<b>CHF 597'814</b>

\* Soutien accordé intégralement en garantie de couverture de déficit

\*\* Dont CHF 6000 en garantie de couverture de déficit

\*\*\* Dont CHF 5000 en garantie de couverture de déficit

*Les soutiens octroyés constituent des autorisations d'engagements. Ils constituent un maximum. Le versement de ces montants est effectué en fonction de la réalisation des projets soutenus et de leur coût définitif. Ils ne peuvent être directement comparés aux documents comptables, qui retracent les montants effectivement versés.*

En complément des objets décrits dans le tableau ci-dessus, la Région soutient via le Fonds régional d'aide au tourisme plusieurs institutions culturelles dans le cadre de conventions pluriannuelles : l'Usine à Gaz (CHF 30'000/an), Visions du réel (CHF 30'000/an), le Casino Théâtre de Rolle (CHF 30'000/an) et le far° festival des arts vivants (CHF 20'000/an).

## Présentation des nouveaux projets ayant fait l'objet d'un soutien FRAT en 2025

### Elaboration d'un masterplan VTT pour le Jura vaudois

- Porteur : Région de Nyon
- Budget : CHF 136'229 TTC
- Montant octroyé : **CHF 10'000 maximum**

Le Parc Jura vaudois, l'ADNV, l'ARCAM, Région de Nyon et Vallée de Joux tourisme, souhaitent se doter d'un masterplan afin de définir une stratégie de développement coordonné des pistes VTT adaptées aux différentes pratiques et niveaux du public cible.

L'objectif du masterplan est de permettre aux communes du Jura vaudois de s'accorder sur une vision stratégique concernant le développement de l'activité VTT. Une fois le masterplan en mains, les communes/associations de communes doivent pouvoir entreprendre sereinement la légalisation et l'aménagement des tracés prioritaires.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie régionale de développement et son axe dédié au tourisme de nature. Le VTT présente un important potentiel sur le plan économique. Le développement du VTT est aussi un moyen d'assurer la gestion des impacts du VTT sur le milieu naturel par une canalisation des pratiquant.es sur des itinéraires légalisés. Il s'agit également de limiter les conflits d'usage et assurer la conciliation avec d'autres pratiques touristiques (tourisme pédestre notamment) ou non (agriculture, exploitation forestière).

Le coût lié à la réalisation de ce masterplan est de CHF 136'229. Des participations de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE - Canton de Vaud) et de la Nouvelle politique régionale (NPR - Confédération) ont été obtenues à hauteur de 70% du coût de l'étude. Le financement du solde est partagé à niveau égal entre les quatre partenaires concernés.

### Elaboration d'une stratégie touristique quatre saisons pour le massif de la Dôle

- Porteur : Région de Nyon
- Budget : CHF 115'234 TTC
- Montant octroyé : **115'234 maximum**

A la suite du Postulat déposé par M. Vincent Moret le 21 octobre 2024, Région de Nyon a souhaité lancer une étude afin d'élaborer une stratégie pour le développement d'un tourisme quatre saisons sur le massif de la Dôle.

A l'issue d'un appel d'offres sur invitation, quatre bureaux d'étude ont déposé une offre pour la réalisation de ce mandat. L'offre du bureau Relief, basé à Aigle, a été considérée comme la plus pertinente et avantageuse.

Il s'agit de planifier la diversification des activités touristiques sur le massif en veillant à la coordination entre tourisme, agriculture, protection de la nature et du paysage. Alors qu'une restructuration de l'offre de ski alpin du massif est déjà engagée et est amenée à se poursuivre, les perspectives de diversification reposent avant tout sur le développement du tourisme pédestre, du tourisme à vélo ainsi que des activités d'éducation à l'environnement.

L'étude doit permettre, à partir d'une analyse de la situation actuelle, d'identifier les perspectives de développement touristique du massif de la Dôle avec un plan d'action à l'horizon de 5 à 10 ans. La question de la valorisation du sommet de la Dôle et de l'ouverture du télésiège en dehors de la période hivernale constituera un enjeu important dans ce mandat.

Le financement de l'étude est assuré via le Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT). Toutefois, des participations de la LADE (Canton de Vaud) et de la NPR (Confédération) ont été obtenues à hauteur de 70% du coût de l'étude. Le reste à charge pour la Région s'élève donc à **CHF 34'570**. Compte tenu du montant sollicité, ce dossier a fait l'objet d'un préavis au Conseil intercommunal.

### **Création d'un parcours de disc golf à Saint-Cergue**

- Porteur : Commune de Saint-Cergue
- Budget : CHF 14'900 TTC
- Montant octroyé : **CHF 3725 maximum**

Le disc golf est une activité ludique qui se pratique en extérieur et qui consiste à lancer un disque en plastique dans un panier métallique en un minimum de coups.

Dans le cadre de sa stratégie touristique 2030+, la Commune de St-Cergue a souhaité mettre en place un parcours amovible de disc golf sur le secteur du Vallon à proximité du centre du village. Le projet visait à développer l'offre d'activités ludiques et récréatives à Saint-Cergue, particulièrement en dehors de la période hivernale. Le périmètre choisi pour ce développement est situé à proximité immédiate des commerces et restaurants. Il s'agissait d'installer un parcours de 9 paniers amovibles dès l'été 2025.

Cette nouvelle offre d'activité est accessible du printemps à l'automne. Elle est destinée à la fois aux habitant.es, excursionnistes et touristes.

### **Aménagement de sanitaires sur le site d'escalade du Rocher de la Baume**

- Porteur : Commune de Saint-George
- Budget : CHF 12'000 TTC
- Montant octroyé : **CHF 1750 maximum**

Le site d'escalade du Rocher de la Baume est situé à Saint-George, non loin du centre du village, au cœur du Parc Jura vaudois. Il s'agit d'un des principaux sites d'escalade de la région. Le site connaît une fréquentation intéressante de mi-mars à mi-novembre et accueille certains jours jusqu'à 30 à 50 personnes. Il est géré par le Club Alpin Suisse et accueille à la fois des visiteurs et visiteuses individuellement ou en groupe. La falaise du Rocher de la Baume est haute de 18 à 25 mètres et propose 54 voies équipées, d'un niveau de difficulté allant du 4a au 8b+.

Le projet présenté visait à aménager des toilettes dans un bâtiment situé à proximité du Rocher de la Baume. Un tel équipement était sollicité par de nombreux pratiquant.es du site et doit améliorer les conditions d'accueil. Cet aménagement s'inscrit dans le cadre du positionnement touristique régional sur le thème du tourisme de nature.

## **Tour du Pays de Vaud 2025 – Etape Saint-Cergue/Saint-Cergue**

- Porteur : Commune de Saint-Cergue
- Budget : CHF 47'300 TTC
- Montant octroyé : **CHF 10'000 maximum (garantie de couverture de déficit)**

La Commune de Saint-Cergue a sollicité un soutien pour l'organisation de l'étape de montagne du Tour du Pays de Vaud qui a eu lieu le 24 mai 2025. Le Tour du Pays de Vaud est une prestigieuse course cycliste internationale par étapes, dédiée aux juniors et classée parmi les épreuves phares de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Créé en 1967, cet événement offre aux jeunes coureurs suisses une plateforme de progression. Très vite, il a attiré des talents internationaux, révélant de futurs champions du cyclisme professionnel. L'événement s'inscrit en cohérence avec la stratégie régionale de développement et ses axes dédiés au tourisme de nature et au tourisme sportif. L'événement permet de positionner Saint-Cergue et le district comme une destination importante pour le cyclisme (route, VTT, gravel) ainsi que pour les sports de pleine nature.

## **Fête internationale du sauvetage 2025 à Nyon**

- Porteur : Société de sauvetage de Nyon – Association à but non-lucratif
- Budget : CHF 95'000 TTC
- Montant octroyé : CHF 12'000 maximum dont CHF 6000 en garantie de couverture de déficit et CHF 6000 à fonds perdus

La fête internationale du sauvetage du lac s'est déroulée à Nyon les 15 et 16 août 2025. Cette manifestation marquait le 140<sup>e</sup> anniversaire de la société de sauvetage de Nyon. La Société de sauvetage du lac est une institution à but non-lucratif. La section vit principalement par des dons. Les interventions ne sont pas facturées.

La manifestation d'août 2025 devait rassembler près d'un millier de concurrent·es venant des 34 sections de sauvetage suisses et françaises tout autour du Lac Léman. Plusieurs épreuves telles que concours de rame, soins et sauvetage de personnes avec un mannequin étaient prévues au port de Nyon et environs. Des festivités et animations ont accompagné ces épreuves, permettant de lui conférer une vocation touristique.

## **Rénovation de la Passerelle de l'Oujon à Genolier**

- Porteur : Commune de Genolier
- Budget : CHF 17'689 TTC
- Montant octroyé : CHF 4500 maximum

La demande concernait une participation du Fonds régional d'aide au tourisme à la rénovation de la Passerelle de l'Oujon à Genolier. Cette passerelle présentait un état de vétusté avancé et nécessitait une réfection complète. Elle ne remplissait plus toutes les conditions de sécurité pour les visiteurs et visiteuses. C'est pourquoi, la Commune de Genolier a souhaité réaliser un nouvel ouvrage de franchissement de l'Oujon.

Avec la rénovation de la passerelle, la Commune entendait améliorer la qualité de son réseau de tourisme pédestre avec la réalisation d'un ouvrage en bois local, bien intégré au milieu forestier.

La passerelle est située sur un itinéraire inscrit au réseau Vaud Rando. Elle permet de rejoindre la réserve naturelle du Bois de Chêne depuis le centre du village de Genolier.

### **Equipement du centre nordique de la Givrine**

- Porteur : Commune de Saint-Cergue
- Budget : CHF 9200 TTC
- Montant octroyé : CHF 2800 maximum

La Commune de Saint-Cergue assure la gestion et l'exploitation du domaine nordique de Saint-Cergue - La Cure - La Givrine. Ce domaine dispose de 40 km de pistes de ski de fond. La Commune souhaite améliorer l'accueil à la Givrine et, à moyen terme, élargir et diversifier les activités touristiques et de loisirs sur le site de la Givrine.

Dès l'hiver 2024/2025, la Commune de Saint-Cergue a mis en place des mesures pour améliorer la qualité du damage et permettre de damer en cas de faible enneigement. Parmi ces mesures figurait l'achat d'un nouveau "rouleau" permettant à la fois la préparation des pistes de ski de fond mais également des itinéraires de marche ou de raquette à neige.

### **Aménagement de tables de lecture le long du sentier « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont »**

- Porteur : Association vaudoise des amis du sentier « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont »
- Budget : CHF 5000 TTC
- Montant octroyé : CHF 1500 maximum (CHF 300 par table de lecture)

L'association « Sur les pas des Huguenots et des Vaudois du Piémont » a pour but l'identification d'un sentier pédestre thématique, son balisage, ainsi que la mise sur pied d'animations et d'événements. Le sentier fait référence à l'histoire de l'exode des Huguenots à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes. Il rend hommage et raconte l'histoire de cet exode à travers un sentier qui rejoint la France à l'Allemagne en passant par la Suisse.

Le projet s'adresse avant tout à une clientèle de touristes pédestres itinérants. Il fait partie du réseau des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Outre la valorisation du contenu historique qu'il développe, l'itinéraire se caractérise par la qualité des paysages traversés et la qualité des sentiers pédestres. L'itinéraire s'appuie sur le réseau Suisse Rando.

Le projet soutenu concerne l'installation de tables de lecture et d'orientation sur les principaux points d'intérêt du parcours dans le Canton. Pour le district de Nyon, cinq communes sont concernées : Rolle, Bursins, Nyon, Prangins et Coppet.

Ce soutien a été assorti de plusieurs conditions.

### **Centre nordique de Saint-Cergue – La Cure – La Givrine : maintenance lourde de la dameuse**

- Porteur : Commune de Saint-Cergue
- Budget : CHF 23'674 TTC
- Montant octroyé : CHF 3500 maximum

Pour préparer la saison 2025/2026, la Commune a dû faire face à une opération de maintenance lourde concernant sa dameuse Pistenbully : la dameuse fabriquée en 2009 avait besoin d'une importante mise à niveau avec le remplacement de ses chenilles.

S'agissant d'une opération de maintenance, qui est nécessaire mais ne correspond pas à une opération de développement, le soutien a été plafonné à 15% du coût du projet.

## **Création d'un parcours lumineux nocturne dans le village de Saint-Cergue**

- Porteur : Commune de Saint-Cergue
- Budget : CHF 76'210 TTC
- Montant octroyé : CHF 15'242 maximum

Dans le but de diversifier les activités hivernales en dehors du ski, la Commune de Saint-Cergue a souhaité développer une expérience originale et conviviale au cœur du village avec la création d'un parcours nocturne illuminé.

Le concept consistait en un parcours lumineux pour piétons, ouvert chaque soir pendant un mois (du 15.12.2025 au 15.01.2026). Les visiteuses et visiteurs étaient invités à découvrir différentes attractions : façades illuminées de bâtiments emblématiques, silhouettes artistiques représentant le patrimoine historique et naturel du village, etc. Le parcours a été pensé comme un projet évolutif, pouvant s'enrichir chaque année avec de nouveaux sites et l'intégration de spectacles vivants, afin de renforcer la proximité humaine, artistique et festive. L'expérience vise à devenir un rendez-vous incontournable de l'hiver à Saint-Cergue.

## **Evaluation des retombées économiques et de l'impact médiatique des événements culturels dans la région de Nyon**

- Porteur : Région de Nyon
- Budget : CHF 69'140 TTC
- Montant octroyé : CHF 69'140 maximum

Ce dossier concerne la réalisation, sous la coordination de Région de Nyon, de deux mandats destinés, d'une part, à évaluer les retombées économiques générées par les institutions de l'événementiel culturel et, d'autre part, à mesurer leurs retombées médiatiques.

La Région apportant un soutien financier au secteur de l'événementiel culturel au titre de ses politiques culturelles mais aussi touristiques, la démarche visait à mieux documenter l'analyse des demandes réalisées par ces institutions. Elle doit aussi renforcer la reconnaissance des institutions culturelles au sein des réseaux économiques et institutionnels, notamment pour la recherche de financement. Ce dossier a fait l'objet d'un préavis au Conseil intercommunal.

## **Organisation des championnats du monde universitaires de triathlon**

- Porteur : Association du Triathlon de Nyon
- Budget : CHF 711'000
- Montant octroyé : CHF 20'000 maximum

Le Comité d'organisation du Triathlon de Nyon s'est vu attribuer l'organisation des Championnats du Monde Universitaires FISU de Triathlon dans le cadre du 37<sup>e</sup> Triathlon de Nyon en 2026. Les championnats seront organisés en parallèle des courses populaires pour lesquelles l'événement dispose déjà d'une solide notoriété. La popularité du Triathlon de Nyon ainsi que sa situation géographique attirent des sportifs et sportives ainsi que leurs accompagnant-es et du grand public, ce qui attire environ 8000 personnes sur le site pendant le week-end. La manifestation constitue l'un des plus grands événements sportifs de la région et présente une portée nationale et internationale. Au niveau des championnats, environ 200 athlètes sont concerné-es issu-es de 30 à 40 délégations à travers le monde.

## **Projet collaboratif pour des événements touristiques et culturels inclusifs**

- Porteur : Usine à Gaz (pour le compte de Visions du Réel, Paléo festival et far°)
- Budget : CHF 41'000 TTC
- Montant octroyé : **CHF 6250 maximum**

Cette demande s'inscrivait dans le cadre de l'appel à projets collaboratifs durables lancé par le Canton de Vaud sur le thème du tourisme et pour lequel une candidature a été déposée par l'Usine à Gaz, avec l'appui de Région de Nyon, pour le compte également des institutions suivantes : far°, Visions du Réel et Paléo festival.

Ces institutions ont initié une démarche collective destinée à développer l'inclusion des publics et renforcer l'accessibilité de leur manifestation, particulièrement pour les personnes en situation de handicap (à la fois handicap physique, visuel, auditif, mental, etc.)

A travers l'acquisition et la mutualisation de matériel entre les structures concernées, le projet doit permettre d'offrir au public de nouvelles prestations et de nouveaux services, par exemple des gilets vibrants ou des boucles magnétiques portatives qui sont encore très rares en Suisse. L'acquisition d'audioguides, de rampes et passes-câbles accessibles est également prévue. Pour ces institutions, il s'agit à la fois de continuer à innover pour mieux inclure les différents publics tout en rationalisant les coûts par des économies d'échelles et une mutualisation des moyens.

## **Réalisation d'un parcours de découverte du Bourg de Coppet**

- Porteur : Commune de Coppet
- Budget : CHF 32'345 TTC
- Montant octroyé : **CHF 8000 maximum**

La Commune de Coppet a présenté un projet de création d'un parcours pédestre de découverte du Bourg de Coppet. Celui-ci visait la découverte du patrimoine culturel du bourg grâce à une vingtaine de points d'information contenant des éléments historiques, architecturaux et urbanistiques placés sur les principaux points d'intérêt du bourg. Sur chaque point d'information, une plaque d'information ainsi qu'un QR-code permettent d'apporter des contenus d'information. Un volet digital a été élaboré en collaboration avec la société Genius Loci qui dispose d'un savoir-faire spécifique et de solides références dans ce domaine.

## **Organisation du salon DIVINes ! 2025**

- Porteur : Association DIVINes !
- Budget : CHF 107'300 TTC
- Montant octroyé : **CHF 10'000 maximum (dont CHF 5000 en garantie de couverture de déficit)**

L'association DIVINes! organise depuis 2021 un salon autour du thème du vin qui met en avant les vins suisses produits par des femmes. Il se déroule chaque année en novembre à Rolle. Pour sa cinquième édition en 2025, l'événement devait réunir 53 vigneronnes les 7 et 8 novembre.

Coraline de Wurstemberger est l'instigatrice du projet et membre fondatrice de l'association suisse Les Artisanes du Vin et de l'International Associated Women in Wine. Elle a souhaité ainsi créer une synergie entre les vigneronnes et les passionné-es de vin. L'événement bénéficie d'une couverture médiatique suprarégionale. Il est organisé dans une période de l'année plutôt calme pour le tourisme régional. S'agissant de la cinquième édition du salon, et compte tenu du développement régulier de cette manifestation qui se professionnalise, une participation ponctuelle a été octroyée dans le cadre du FRAT.

## Carte Explore

- Porteur : Région de Nyon
- Budget :
  - Frais fixes : CHF 40'000/an
  - Frais variables : frais liés aux transports publics (modalités ci-dessous)
- Montant octroyé :
  - Frais fixes : CHF 40'000/an
  - Frais variables : frais liés aux transports publics (modalités ci-dessous)

Région de Nyon a lancé le 1<sup>er</sup> juin 2023 la carte Explore, une carte d'hôte qui intègre la gratuité des transports publics et différents avantages pour les touristes qui passent au minimum une nuit dans un hébergement marchand de la région. Le financement du développement et du déploiement était prévu par le préavis 16-2022 pour les années 2023 à 2024. Afin de poursuivre la diffusion de la carte Explore depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2027, Région de Nyon a sollicité un nouveau crédit dans le cadre du Fonds régional d'aide au tourisme (FRAT).

Le coût du projet est composé des postes de dépenses suivants :

- Des frais fixes liés au système de gestion et de distribution, incluant :
  - Les prestations d'hébergement et de maintenance pour CHF 12'400 TTC/an
  - Les frais de gestion opérationnelle : CHF 20'000 TTC/an
  - Les développements et aléas éventuels : CHF 7600/an.
- Des frais variables liés aux transports publics
  - Selon le forfait établi par Mobilis, le coût unitaire était fixé à CHF 1.21 TTC par nuitée réalisée dans les hébergements partenaires jusqu'au 31 mai 2025 puis CHF 1.25 TTC par nuitée du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 décembre 2027.

Compte tenu des montants sollicités, le dossier a fait l'objet d'un préavis au Conseil intercommunal.

## Nyon Région Tourisme (NRT)

Nyon Région Tourisme (NRT) définit et conduit la politique de marketing et de promotion touristique régionale, assure l'accueil et l'information aux hôtes, développe et commercialise des produits touristiques sur le plan régional. La justification des engagements de NRT est disponible dans les rapports annuels de gestion de l'association.

## Communes

La part des recettes restant à disposition des communes doit être affectée aux frais administratifs liés à la perception de la taxe ou à des projets à buts touristiques. Chaque commune est libre de son utilisation mais doit être en mesure de justifier les utilisations.